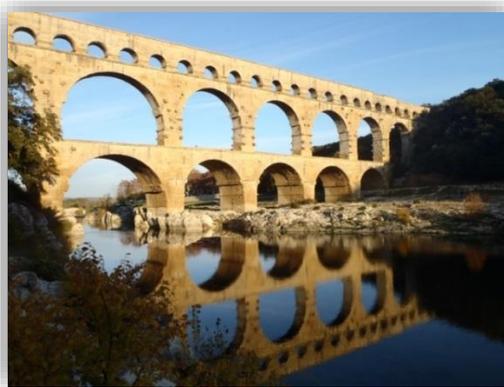


PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS N°3 GARDONS



Pièce 13 – Observations du public et suites apportées



Porteur de projet :
Établissement Public Territorial de Bassin Gardons

Version 09/03/2021



Poste préparation PAPI financé par le FEDER



EPTB Gardons

6, avenue Général Leclerc • 30000 NÎMES • Tél. : 04 66 21 73 77
eptb.gardons@les-gardons.fr • www.les-gardons.fr

SOMMAIRE

I. Procédure de consultation du public et retours obtenus	3
II. Analyse des retours et suite à donner.....	3
II.1. Eléments de contexte de l'étude hydraulique sur le bassin versant du Grabieux...	3
II.2. Synthèse des avis remis.....	5
II.3. Réponse et suite à donner aux avis remis.....	7
II.3.1. Réponses détaillées	7
II.3.2. Synthèse des suites à donner	11

I. Procédure de consultation du public et retours obtenus

La consultation du public sur le dossier de demande de labellisation du PAPI Gardons n°3 a lieu entre le 8 et le 26 février 2021. Le dossier a été mis à disposition sur le site internet de l'EPTB Gardons. Une actualité a été publiée sur ce site pour en faire la promotion.

En parallèle, une affiche a été diffusée à l'ensemble des 171 communes du bassin versant des Gardons. Elle a été affichée sur les panneaux d'information communaux et relayée par certains sites internet (Cabrières, Saint Chaptès, Saint Mamert).

Le site de la Préfecture du Gard a également publié l'information.



Extrait du site internet de l'EPTB Gardons

Suite à la diffusion du dossier, 15 retours ont été obtenus, 14 par courriel et 1 par courrier. 2 pétitions ont été remises portant sur le même texte.

II. Analyse des retours et suite à donner

L'intégralité des 15 avis reçus porte sur le bassin versant du Grabieux. Ils font suite à l'étude hydraulique lancée sur ce territoire.

La pétition comporte 129 signatures.

Le restant du dossier de demande de labellisation n'a pas fait l'objet de remarque.

II.1. Éléments de contexte de l'étude hydraulique sur le bassin versant du Grabieux

Le bassin versant du Grabieux a connu 2 crues majeures ces dernières décennies : crue de 2002 et 2014. La crue de 2002 a également concerné le Gardon qui a été responsable de l'inondation des enjeux présents à la confluence des deux cours d'eau. La crue de 2015 a été notable mais n'a pas atteint les niveaux des 2 crues précédentes.

Suite à la crue de septembre 2002, l'Etat a porté à l'échelle de tout le bassin versant des Gardons un programme de relocalisation des habitations présentant un risque pour leurs occupants. Aucun secteur n'a été retenu sur le bassin versant du Grabieux.

La communauté d'Alès Agglomération a porté des travaux en 2009 et 2010 visant à supprimer un nœud hydraulique sur l'extrémité aval du Grabieux : une passerelle a été démolie et le lit du cours d'eau agrandi au détriment d'une voirie. Malgré les travaux, la crue du Grabieux de 2014 a été largement débordante.

En 2014, dans le cadre du PAPI Gardons n°2, la communauté d'Alès Agglomération a lancé une opération d'animation de réduction de la vulnérabilité, dite opération ALABRI. Un prestataire a été mandaté pour accompagner les propriétaires dans leurs travaux de réduction de la vulnérabilité. Certains d'entre eux du bassin versant du Grabieux ont participé à cette démarche en obtenant les subventions possibles à cette période (40% de du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et de 20 % du Département du Gard). Cette animation s'est achevée en 2019.

En 2016, dans le cadre du PAPI Gardons n°2, une étude hydraulique a été lancée par la communauté d'Alès Agglomération. L'EPTB Gardons en a pris la suite dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI qui s'est produit en 2018.

Cette étude a fait l'objet de nombreuses réunions : comités techniques, comités de pilotage, rencontre d'un expert en hydrogéologie, réunions avec les représentants de l'association des sinistrés du Grabieux, réunions publiques.

Les adhérents à l'association des sinistrés du Grabieux ont fourni d'importantes sources de données sur les événements historiques contribuant ainsi à la qualité de l'étude.

Cette dernière s'est déroulée en plusieurs phases.

La première a établi les éléments indispensables à l'étude : visite de terrain, prise de connaissance du bassin versant et de ses caractéristiques, levés topographiques.

La seconde a déterminé l'état des lieux sur la base de l'exploitation d'un modèle hydraulique. Les crues historiques ont été reconstituées puis les cartes des zones inondables pour les débits de période de retour 10, 20, 50 et 100 ans ont été produites.

La troisième phase a envisagé un ensemble d'aménagement afin d'en déterminer leur pertinence. Le tableau ci-dessous en propose un résumé.

Scénario n°	Nom	Nombre de bâtiments mis hors d'eau	Coût des aménagements en millions d'euros	Résultat de l'ACB à 50 ans en millions d'euro
1	Recalibrage du Grabieux du pont de la rocade à la confluence avec le Gardon	307	12,2 M€	-7,4 M€
2	Recalibrage du Bruèges	70	8 M€	-5,8 M€
3	Reprise de ponts sur le chemin de la Draille	8	0,5 M€	-0,07 M€
4	Barrage sur le Ruisseau Rouge	248	10 M€	-14,5 M€
5	Barrage sur le Rouvègues	38	3,2 M€	-0,14 M€
6	Barrage sur le Bruèges	20	3,5 M€	-4,47 M€
7	Réduction de la vulnérabilité et espace refuge	618	5,6 M€	+20 M€

Tableau de synthèse du rapport de phase 3 de l'étude hydraulique du Grabieux

Sur la base de ces résultats, le comité de pilotage a décidé de retenir pour la dernière phase de l'étude les scénarios 1 et 5, en considérant que le scénario 7 relevait de l'opération ALABRI qui avait débuté depuis quelques années déjà. En effet, le scénario 1 présente une efficacité sur un nombre conséquent d'enjeux parmi lesquels se trouvent les plus à risque en termes de hauteur d'eau et le scénario 5 est proche d'une analyse coût bénéfice positive. Le scénario 3 propose la reprise de 2 ponts départementaux. Le Département du Gard a été questionné sur sa volonté de reprendre ces 2 ouvrages.

La dernière phase de l'étude avait pour objet de déterminer avec plus de détail les aménagements retenus et de proposer une analyse multicritère.

En ce qui concerne le scénario 1, le bureau d'étude a réestimé le montant des travaux à plus de 30 millions d'euros rendant l'analyse coût bénéfice encore plus négative. Les autres paramètres de l'analyse multicritère n'ont pas permis de dégager un argumentaire en faveur du dossier. L'écart du montant des travaux entre les 2 phases provient d'erreurs et de sous estimations de la part du bureau d'étude lors de la phase esquisse.

Pour le scénario 5, le bureau d'études a fait une campagne de terrain complémentaire qui a abouti à mieux caractériser la vulnérabilité de la zone d'activité concernée. Il est apparu qu'une entreprise considérée comme inondable initialement ne l'est pas du fait des cotes du plancher habitable. La réestimation des dommages, faite à la lumière ces nouvelles données a conduit à rendre l'analyse multicritère négative sans que les paramètres non monétaires de l'analyse multicritère ne permettent de justifier ces travaux.

Les éléments ainsi portés à la connaissance des membres du comité de pilotage ont conduit à constater l'impossibilité de mener une campagne de travaux qui auraient pu réduire le risque de ce territoire. Toutefois, certaines habitations présentent un niveau de risque préoccupant. C'est la raison pour laquelle un projet pilote de relocalisation a été initié et intégré au PAPI Gardons n°3. Ce projet pilote est à envisager en coordination avec les opérations de relocalisation qui relèvent du dispositif national.

La fin de la dernière phase de l'étude s'est tenue simultanément à la l'élaboration du PAPI Gardons n°3. Ainsi lors d'échanges avec des représentants de l'association des sinistrés du Grabieux, de nouvelles idées ont été émises comme la création de carrières à réhabiliter en barrage en fin d'exploitation ou la création de zones de rétention sur des sites initialement écartés.

II.2. Synthèse des avis remis

La pétition qui a été signée par 129 personnes, présente 6 demandes qui sont prises textuellement ci-dessous :

- ➔ l'inscription d'une ligne budgétaire dans le PAPI 3 pour la réalisation de travaux sur le Grabieux et ses affluents pour protéger les populations,
- ➔ de retenir l'eau en amont avec une réflexion de OTEIS sur certains points qui méritent d'être approfondis (bassins de rétention comme la carrière Giraud, la carrière de la Minette, Maison Boissin ou la langue verte des Gayettes).
- ➔ l'arrêt de l'urbanisation galopante sur le bassin versant du Grabieux.
- ➔ le recalibrage des canalisations pluviales et eaux usées qui datent de 1970 !

- ➔ la reprise de tous les ouvrages d'art qui créent des barrages lors des inondations et qui pourraient devenir catastrophique s'ils cédaient sous le poids de l'inondation.
- ➔ en outre, nous pointons un manque récurrent d'entretien et de travaux des cours d'eau augmentant les risques d'inondations.

Le document met en cause les calculs hydrologiques de l'étude du bassin versant du Grabieux et considère qu'il y a une menace pour la vie humaine.

Les demandes formulées dans la pétition constituent des thèmes abordés à de nombreuses reprises dans les contributions remises. Les principales idées complémentaires reçues, sont les suivantes.

Il n'est pas possible de retranscrire ni la totalité des propos, ni l'exactitude de leur tonalité. L'ensemble des retours obtenus est donc rendu disponible en annexe du présent dossier afin d'en proposer une lecture intégrale.

Le rôle de l'Etat est abordé en indiquant qu'il est de son devoir de protéger la population contre les risques naturels majeurs.

Il est demandé à ce que les travaux étudiés sur le bassin versant du Grabieux soient réalisés comme ceux déjà réalisés ou prévus sur Nîmes.

Un riverain décrit avec détail les nuits de 2002 et de 2014 où son logement de plain-pied a été inondé. Réveillée par la crue, plongée dans le noir du fait de la coupure d'électricité, sa famille s'est réfugiée sur une table en appelant au secours, pris au piège de leur propre habitation.

Une institutrice évoque les inondations du groupe scolaire de Saint Martin de Valgagues : angoisse de la montée de eaux alors que l'école est ouverte et regard des enfants sur les dégâts occasionnés.

Les retours font état de traumatismes, de colère, de désespoir et de peur. Les habitants vivent dans l'angoisse de revivre les inondations passées, voire des événements plus importants.

Un riverain s'interroge sur la possibilité d'avoir recours à des financements ANRU pour les travaux qui ont été envisagés.

L'existence de digues en béton est évoquée à la fois comme ayant été efficaces mais aujourd'hui peu sûres.

Un riverain s'interroge sur l'entretien du tunnel du ruisseau blanc construit au niveau de l'ancienne carrière Giraud. Sa mise à ciel ouvert pourrait être conjuguée avec la création d'un bassin de rétention.

La relocalisation est vue comme une action ponctuelle. Une action globale pour l'ensemble des habitations est demandée.

Le recours à l'analyse coût-bénéfice comme critère d'évaluation de pertinence des projets est remis en cause au motif que la vie humaine n'a pas de prix et qu'il incombe à l'Etat de protéger les habitants.

II.3. Réponse et suite à donner aux avis remis

II.3.1. Réponses détaillées

Les éléments du présent chapitre reprennent les avis remis point par point et y apportent une réponse.

« il est demandé l'inscription d'une ligne budgétaire dans le PAPI 3 pour la réalisation de travaux sur le Grabieux et ses affluents pour protéger les populations. »

L'étude hydraulique sur le bassin versant du Grabieux a permis d'explorer de nombreux scénarios d'aménagement. Toutefois, les analyses coût bénéfice et les analyses multicritères de ces derniers n'ont pas permis d'établir un niveau de pertinence susceptible de retenir un avis favorable pour le financement de tels projets. Dans ce contexte, aucuns travaux n'ont pas pu être inscrits au PAPI Gardons n°3.

« il est demandé de retenir l'eau en amont avec une réflexion de OTEIS sur certains points qui méritent d'être approfondis (bassins de rétention comme la carrière Giraud, la carrière de la Minette, Maison Boissin ou la langue verte des Gayettes) »

Les sites de rétention qui auraient pu accueillir des ouvrages ont été recensés et étudiés dans le cadre de l'étude hydraulique du bassin versant du Grabieux. Tous les sites qui ont été identifiés par l'association des sinistrés du Grabieux ont été pris en compte.

Les plus pertinents d'entre eux ont fait l'objet d'analyses détaillées : aspect hydraulique, efficacité en matière de réduction du risque, chiffrage de leur coût et calcul d'analyse coût bénéfice.

Au vu des éléments disponibles, aucun projet de rétention n'a montré de pertinence suffisante pour être intégré à la programmation du PAPI Gardons n°3.

Toutefois, de nouvelles idées ont émergé dans le cadre des échanges qui ont eu lieu lors de la dernière phase de l'étude : recours à des carrières, variante en matière d'aménagement de zones de rétention. Ces réflexions peuvent être approfondies. Une fiche action est ajoutée au PAPI Gardons n°3 afin de pouvoir poursuivre cette réflexion.

« il est demandé l'arrêt de l'urbanisation galopante sur le bassin versant du Grabieux »

Le bassin versant du Grabieux a connu une forte urbanisation durant le XX^{ème} siècle. Elle s'est traduite notamment par la création de zones pavillonnaires dans les zones où le relief est le moins marqué.

Un certain nombre de mesure a été pris à partir des années 1990 pour éviter les impacts négatifs du développement urbain :

- ➔ 1992 : adoption de la loi sur l'eau encadrant l'imperméabilisation des sols,
- ➔ 2010 : adoption du PPRI du Gardons d'Alès réglementant les constructions en zone inondable,
- ➔ 2013 : adoption du Schéma de COhérence Territorial Pays Cévennes qui émet des recommandations en matière de développement urbain : schéma directeur d'assainissement pluvial, gestion de l'imperméabilisation, compensation, infiltration, rétention,
- ➔ 2015 : adoption du Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Rhône-Méditerranée visant à respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation,
- ➔ 2015 : adoption du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des Gardons intégrant des dispositions concernant le développement urbain.

Ce cadre général institutionnel a donc vocation à favoriser un développement urbain soucieux de ne pas aggraver l'état actuel.

« il est demandé le recalibrage des canalisations pluviales et eaux usées qui datent de 1970 »

La gestion du réseau pluvial et des eaux usées n'est pas du ressort du programme d'action de prévention du risque inondation.

« il est demandé la reprise de tous les ouvrages d'art qui créent des barrages lors des inondations et qui pourraient devenir catastrophique s'ils cédaient sous le poids de l'inondation »

La reprise d'ouvrages d'art a été étudiée dans le cadre de l'étude hydraulique du Grabieux. Les ouvrages édifiés pour franchir le Grabieux compris entre la rocade et la confluence avec le Gardon ont fait l'objet d'un scénario global du fait des impacts hydrauliques que représentaient leur reprise individuelle. Ce scénario global n'a pas pu être retenu comme cela est expliqué dans les éléments de contexte ci-avant.

Deux ponts sur le chemin de la Draille ont été identifiés. Il s'agit d'ouvrages départementaux. Le conseil départemental n'a pas, pour l'instant, donné suite à ce dossier.

« il est indiqué le manque récurrent d'entretien et de travaux des cours d'eau augmentant les risques d'inondations »

La communauté d'Alès Agglomération a assuré l'entretien des cours d'eau du bassin versant du Grabieux jusqu'en 2018, année à partir de laquelle l'EPTB Gardons a pris le relai dans le cadre du transfert de compétence.

Un entretien annuel est mis en place sur les tronçons urbanisées. Les tronçons présentant un caractère plus naturel bénéficient d'un entretien tous les 2 ans ou tous les 5 ans en fonction du contexte. Ces interventions contribuent à la réduction du risque d'embâcles.

« le volet hydrologique de l'étude hydraulique du bassin versant du Grabieux ne prend pas en compte les derniers événements »

Le volet hydrologique de l'étude hydraulique du bassin versant du Grabieux fait l'objet d'une description complète dans le cadre du rapport de phase 2. Elle a été menée par des agents compétents du bureau d'études OTEIS. Elle se base sur les données du pluviomètre de Nîmes Courbessac et sur une modélisation hydrologique permettant de reconstituer les débits de références en différents points du bassin versant selon des paramètres couramment admis pour ce type d'étude.

Le fait que 2 événements récents soient survenus ne remet en pas en cause l'étude menée. Elle permet de les replacer dans leur contexte hydrologique.

« il existe une menace pour la vie humaine sur le bassin versant du Grabieux lors des crues »

Il existe plusieurs types de menace pour la vie humaine lors des crues.

La plus fréquente porte sur la circulation de personnes en zone inondée. Pour réduire ce risque, les pouvoirs publics demandent aux habitants de reporter tout déplacement lors des crues et de ne pas s'engager dans les zones déjà recouvertes par les eaux ou susceptibles de l'être. De nombreuses actions comprises ou non dans le PAPI Gardons n°3 concourent à rappeler ces éléments.

Le second type porte sur les habitations fortement inondables pouvant conduire à une menace pour la vie de leurs occupants.

Dans le cadre de la démarche portée par la préfecture du Gard suite aux événements de septembre 2002, aucune habitation n'a été recensée comme relevant du dispositif déployé alors.

L'évènement de 2014 a rappelé la dangerosité des phénomènes. Quatre dossiers de relocalisations ont été déposés auprès des services de l'Etat. Un dossier a abouti contrairement aux trois autres.

Pour donner suite aux résultats des études, à la connaissance acquise du fonctionnement du bassin versant du Grabieux et aux conditions de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde, il apparaît qu'une réflexion plus approfondie sur le thème de la relocalisation des habitations les plus exposées au risque doit être menée. C'est la raison pour laquelle le programme d'actions prévoit une action portant sur la relocalisation des biens dans le cadre des critères retenus par l'Etat et une seconde fiche sur un projet pilote mené par les acteurs locaux du territoire.

« L'Etat doit protéger les citoyens du risque d'inondation »

L'Etat est un des acteurs de la prévention du risque inondation. Il intervient en tant que maître d'ouvrage d'actions comme l'adoption de Plans de Prévention des Risques Inondation mais aussi comme le gestionnaire des Fonds de Prévention des Risques Majeurs Naturels.

A ce titre, il a fixé une politique de financement des opérations basée essentiellement sur la mise en place de Plans d'Actions de Prévention des Inondations et le respect de critères nationaux qui, pour les opérations de travaux, portent sur des analyses multicritères positives.

L'Etat intervient donc sur le territoire du bassin versant des Gardons dans le cadre du PAPI Gardons selon ses critères mais n'a pas d'obligation de résultat en termes de réduction du risque inondation.

Il intervient pour le financement des études et des travaux présentant une analyse multicritère positive. Il intervient pour les actions de développement de la culture du risque et la réduction de la vulnérabilité (opération ALABRI).

« Des travaux sont réalisés à Nîmes, pourquoi pas sur le bassin versant du Grabieux. »

Les travaux réalisés sur Nîmes font l'objet des mêmes contraintes que ceux étudiés sur le bassin versant du Grabieux.

Les dossiers portés par Nîmes Métropole bénéficient d'un soutien financier de la part de l'Etat car ils respectent les critères du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, ce qui n'est pas le cas pour les travaux étudiés sur le Grabieux.

« Est-il possible d'avoir recours à des financements ANRU pour les travaux qui ont été envisagés. »

L'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain finance des projets pour les quartiers prioritaires présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants.

Le critère « risque inondation » n'est pas pris en compte par cette agence. Il n'est pas de son domaine d'intervenir pour la réalisation des travaux hydrauliques envisagés sur le bassin versant du Grabieux.

« Les digues en béton le long du Grabieux ont été efficaces mais aujourd'hui sont peu sûres. »

Les berges du Grabieux, dans leur partie aval, ont été urbanisées : implantation de lotissements et de voiries. Lors de ces travaux, des murs en béton ont été édifiés afin de soutenir les terrains et servir de garde-corps.

Ces ouvrages n'ont pas été réalisés comme des digues car les débordements qui se produisent en amont ne sont pas contenus et viennent inonder les zones bâties. Que ce soit par le passé ou à ce jour, ces ouvrages n'ont pas de rôle de protection des biens et des personnes.

« Un riverain s'interroge sur l'entretien du tunnel du ruisseau blanc construit au niveau de l'ancienne carrière Giraud. »

Ce tunnel est un ouvrage ancien édifié dans le cadre des activités minières passées. Il est implanté aujourd'hui sur des terrains dont la propriété est la ville d'Alès et le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères.

L'entretien de cet ouvrage est à la charge de son propriétaire ou à défaut à la charge du propriétaire des parcelles sur lesquelles il est implanté.

« La relocalisation est vue comme une action ponctuelle. Une action globale pour l'ensemble des habitations est demandée. »

La gestion de l'eau et du risque inondation doit s'appréhender dans une logique de bassin versant. C'est la raison pour laquelle l'étude hydraulique a été réalisée à l'échelle du bassin versant du Grabieux et s'est intéressée au Gardon pour envisager les impacts des travaux qui pourraient se propager en aval.

Les aménagements sont définis pour obtenir une réduction risque inondation avec un objectif donné. Les scénarios développés dans le cadre de l'étude ont identifié les zones sur lesquelles un bénéfice était attendu et les zones qui subissaient un impact négatif.

Il est possible qu'un secteur puisse bénéficier d'une intervention car il existe une solution technique et financière alors qu'un autre secteur ne présentant pas des caractéristiques favorables, ne pourra pas en bénéficier.

Les aménagements présentent donc un caractère local dans leur effet.

En termes d'action globale, il convient de citer les actions de sensibilisations dans les établissements scolaires, le déploiement des Plans Communaux de Sauvegarde, l'information aux citoyens au travers du Document Communal sur Risque Majeur et la réduction de la vulnérabilité de l'habitat. Ce dernier point est développé dans le cadre du PAPI Gardons n°3 afin de proposer un diagnostic, un accompagnement dans la démarche de travaux et des subventions à hauteur de 80%, voire 100% sous condition de revenu sur l'ensemble du bassin versant des Gardons.

La relocalisation est certes une action ponctuelle mais qui vise à répondre aux secteurs qui présentent le plus de besoin en termes de solutions à apporter. Elle présente également l'avantage pour la zone de confluence Gardon-Grabieux de réduire le risque généré par ces 2 cours d'eau, ce qui ne serait pas le cas dans le cadre des travaux définis dans le scénario 1 de l'étude hydraulique (présentant une efficacité uniquement sur le Grabieux).

Cette solution répond à toutes les gammes de débits y compris les plus importantes qui dépasseraient la crue de dimensionnement des aménagements.

A ce stade, l'étude hydraulique a montré qu'il n'existe pas de solution en termes d'aménagement de cours d'eau qui pourraient réduire le risque pour l'ensemble des biens et des personnes exposées. L'action souhaitée par les acteurs locaux priorise les moyens à mobiliser pour répondre à ceux qui en ont le plus besoin au travers d'un projet de relocalisation. En complément, un nouveau dispositif ALABRI est prévu dans le cadre du PAPI Gardons n°3 à l'échelle de tout le bassin versant des Gardons.

« Le recours à l'analyse coût bénéfice comme critère d'évaluation de pertinence des projets est remis en cause au motif que la vie humaine n'a pas de prix. »

L'Etat a été établi un cahier des charges pour évaluer les projets qui pourraient prétendre à un financement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et prioriser l'attribution de subventions aux projets qui présentent une analyse multicritère positive. Il s'agit d'une décision nationale qui s'applique à tout le territoire. Le bassin versant des Gardons ne fait pas exception.

II.3.2. Synthèse des suites à donner

Lors des échanges qui se sont tenus avec les membres de l'association des sinistrés du Grabieux dans le cadre de l'étude hydraulique sur le bassin versant du Grabieux et dans le cadre de l'élaboration du PAPI Gardons n°3, il est apparu que des études complémentaires pouvaient être envisagées afin de prendre en compte des solutions d'aménagement alternatives comme la création des carrières dont la réhabilitation en fin d'exploitation permettrait de disposer d'un ouvrage écrêteur de crue ou la création de zones de rétention sur de terrains écartés initialement.

Ainsi, le dossier de demande de labellisation fait l'objet de l'ajout d'une fiche action supplémentaire concernant des études sur le bassin versant du Grabieux. Le programme en est modifié en conséquence.

Les témoignages des situations complexes dans lesquelles les gens se sont trouvés lors des crues de 2002 et de 2014 confirment la nécessité d'un programme de relocalisation qui pourra répondre au besoin de ceux qui sont les plus exposés.

Le programme de réduction de la vulnérabilité de l'habitat « ALABRI » prévu dans le cadre du PAPI Gardons n°3 complètera le dispositif.

ANNEXE
Recueil des avis reçus

Février 2021.

Consultation publique sur PAPI 3 Gardons.

EPTB Gardons Nîmes.

Le **Plan Action Prévention Inondation 3** sert à programmer les projets de réalisations destinées à **protéger et sécuriser la population** des inondations durant les prochaines années.

C'est un devoir régalien : l'état en est responsable !

L'association Les Sinistrés du Grabieux constate que RIEN dans le PAPI 3 n'a été prévu comme travaux concernant les inondations du Grabieux et de ses affluents malgré une étude hydraulique qui a déjà coûté 113 000 Euros. La Réunion publique du 1er juillet 2019 estimait le coût à 12 millions € et passe à 32 millions €.

L'association s'élève contre le fait que ladite étude comporte une grave erreur. Les crues de 2002, 2014 et 2015 ont atteint des niveaux de crue dite "cinquantennale" alors qu'elles ont 12 ans d'écart !

Quels sont les calculs, les statistiques qui permettent d'indiquer que ces crues exceptionnelles dite Cinquantennales se répètent tous les 10 ans ? Car si elles étaient classées comme **des crues décennales**, le rapport coût/bénéfice deviendrait positif ? » Faut-il attendre la crue de « 2024 » pour la nommée de crue décennale ?

Les membres de l'association demandent :

- L'inscription d'une ligne budgétaire dans le PAPI 3 pour **la réalisation de travaux** sur le Grabieux et ses affluents pour protéger les populations.

- De retenir l'eau en amont avec une réflexion de OTEIS sur certains points qui méritent d'être approfondis (**bassins de rétention** comme la carrière Giraud, la carrière de la Minette, Maison Boissin ou langue verte des Gayettes).

- L'arrêt de **l'urbanisation galopante** sur le bassin versant du Grabieux.

- Le recalibrage des **canalisations pluviales et eaux usées** qui datent de 1970 !

- La **Reprise de tous les ouvrages d'art** qui créent des barrages lors des inondations et qui pourraient devenir catastrophique s'ils cédaient sous le poids de l'inondation.

- En outre, nous pointons un manque récurrent d'**entretien et de travaux des cours d'eau** augmentant les risques d'inondations.

La protection des vies humaines a-t-elle un coût ??? Faut-il attendre la prochaine catastrophe inondation avec **pertes humaines pour agir ???** Il sera trop tard.

~ ~ ~ ~ ~

Alès Février 2021.

Consultation publique sur PAPI 3 (EPTB Gardons Fév. 2021)

Pétition « Sinistrés du Grabieux : 2002, 2014 ... »

Aux Riverains du Grabieux :

Un exposé fait sur le résultat de l'étude hydraulique et le refus, par EPTB Gardons, de présenter ce projet à labellisation du PAPI 3 Gardons (**Plan d'Action de Prévention des Inondations** : proposition aux services d'État en vue de financement).

Si vous êtes en accord avec l'énoncé de nos revendications ci dessous exposées, apposez votre nom, adresse et signature au verso. Merci à tous.

Depuis 4 ans, l'étude hydraulique sur le Grabieux avaient donné de grands espoirs aux riverains de voir se réaliser des travaux d'aménagement sur le Grabieux **pour protéger l'ensemble de la population des risques d'inondations**. Voir que ce projet n'est pas proposé au financement d'État, les **riverains sont amers et dépités**. Quel gâchis !!!

Se prémunir des inondations c'est :

1) Retenir l'eau en amont des zones urbanisées. L'étude a proposée le **grand bassin de rétention des Fonds (600 000 m³)** sur la commune de St Julien les Rosiers. Solution idéale mais refusé par le maire de la commune !!! Le projet propose également le **bassin de rétention sur le Rouvègues** ainsi qu'un **bassin de rétention sur la commune de St Privat des Vieux** sur le Bruèges.

Pourquoi ne pas réaliser de tels travaux, idéalement conçus ...

2) **Recalibrer le cour du Grabieux et de ses affluents**, dans leurs parties trop étroites afin de fluidifier l'écoulement des eaux de crues pour obtenir une largeur suffisante (30m environ). Les relevés de l'étude en divers lieux ont conclus à des aménagements possibles

3) **Reprendre les ouvrages** qui provoquent des zones de débordement dans des quartiers fortement urbanisés. Pour les **2 ponts du Chemin de la Draille** (St Martin de V.), du **Pont de Grabieux et du pont SNCF** (Alès), l'étude a proposé des reprises justifiées.

4) **La relocalisation est une solution trop insuffisante. Un pis-aller !!!** Le scénario 1 du projet prévoit de protéger plus de 600 habitations alors que seulement quelques dizaines de propriétés seront proposés à la délocalisation.

5) **Haro aux Collectivités Territoriales** qui ne prennent pas en compte la « diminution de la vulnérabilité aux risques d'inondations ». L'ANRU, agence généreuse (50 M€ pour Alès en 2021), verse des subventions conséquentes pour **aménagement urbain mais jamais affectées à la protection de la population** aux risques d'inondations. Aucun travaux depuis des lustres !!!

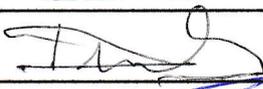
6) **La protection des vies humaines a t-elle un coût ???** Faut-il attendre la prochaine catastrophe inondation avec **pertes humaines pour agir ???** Il sera trop tard.

7) **L'extension de plus en plus forte de l'urbanisation des quartiers** augmente la surface imperméabilisée des sols et le manque de travaux d'entretien importants des cours d'eau aggravent les risques d'inondations.

Pétition ASSO les Saints du GRABIEUX

Pour Consultation Publique PAPI 3

NOMS - PRÉNOMS	LOCALITÉ	SIGNATURES
Ribes Carole	les Saints du Grabieux.	Ribes
Teyssier Marie Claire	ASSO Ales	Carole
Cathodun Bernard	ASSOC ALES	Carole
Tribes chrystelle	ASSO ALES	Tribes
Delesse Navarine	ASSOC ALES	Devesy
LAURENT-Bernard.	ASSO ALES	Carole
LAURENT Maurice	ASSO ALES	Carole
LAURENT CHAGNARD	Ales	Carole
Carac Amick	Tamaris Ales	Carac
Jean Louis LAURENT	ASSO Ales	Carole
Bernadette LAURENT	ASSO Ales	Bernadette
Eudemie Mammessier	NIMES	Eudemie
Senelan Soudra	Saints Nimes	Senelan
Vierne Bernard	ASSO Ales	Vierne
Jervet Sandra	ASSO ALES	Jervet
Teyssier Cedric	ASSO ALES	Carole
JALBOT Erick	St Julien les Rosiers	Jalbot
E. Relot Brigitte	St Julien les Rosiers	Relot
Jabelat. David	ST Julien les Rosiers	Jabelat
Hebrand. Elisabeth	ALES - Anduze	Hebrand
Bordeaux Catherine	ASSO Ales	Bordeaux
Esnault Lydia	ASSO Ales	Esnault
GARET Marie	ASSO Ales - ST Julien	Garet
Morlet Jean-Jean.	SE Ambroise	Morlet
Desormet Sylvie	ST Ambroise	Desormet
Sivragel Roger	Ales	Sivragel
Kerfane Farida	La Grand Combe	Kerfane
Subiran Fabien	Cendron	Carole
RAYNAUD JULIEN	LES MAGES	Carole

NOM Prénom	Adresses	Signatures
CAVAGNA Dorian	Alès	
Phuc grand Abi Pelissier	association Alès	
Arcangouali Michèle	ST Martin Velgaldus	
DAMOUZ Jean Luc	St Julien la Riv	
TONGI Jean-P	Parc de Grabieux	
BEIX Franck	Tamais	
Teyssier Cédric	ASSO ST Martin	
ROUCAOTE Michel	Tamais Asso.	
GOMEZ Agnès	Tamais Asso	
HUGUET CHRISTOPHE	ST MARTIN	
VAYSSADE Bernard	Alès	

NOM Prénom	Adresses	Signatures
CHANTELOT GILBERT	16 Rue AUGUSTE COMTE ALÈS	
DUMAZERT Monique	3 Rue Auguste Comte	
DUMAZERT Amardine	St Martin de valqualgues	
CHALA David	1 Rue Auguste Comte Alès	
Arnaud Jacquelin	26 Rue Auguste Comte	
Champetier	24 Rue Auguste Comte	
Solignac Raymond	30 Rue Auguste Comte	
Dumand Henri	Rue Rouget d'Isle	
Lacrot Jacques Simon	2 Rue de la République	
PARIS Ulysse	7 Rue de la République	
MONNET Romain	11 Rue Emile Zola	
Bekian PARRICK	23 RUE ROUGET DE L'ISLE - 30100 ALÈS	
Dubot Fina	Rue Rouget d'Isle	
Finsidea	Rue Rouget d'Isle	
Jouhar	Rue Rouget d'Isle	
Rose	Rue ROUGET d'Isle	
Reillet Lucie	Rue Auguste Comte	
Lacrot Louise	4 Rue Auguste Comte	

NOMS Prénoms	Adresses	Signatures
Martins Corinne	^{St Martin} 2. Allée des Pins	Martins
gracia Mbarcel	697 Route de St Julien St Martin	GS
LARI Djaniwa	508 Chemin de la Fabrique -	LDRL
DUCAS	Chemin de la Fabrique	[Signature]
ARNEODO	Ch ^e de la Jasse	[Signature]
PAILLISSÉ R.	87 allée des Boutans d'a	[Signature]
BAYLE Marc	991 ch de Petit Devais	[Signature]
KEAPOUNG KHEUNH Nathala	143 Rte ch St Julien St Martin	[Signature]
Assoud S-Louis	Ch la Draille	[Signature]
Almexes Gene	La Draille	Almex
Seballant Laurent	Route de St Julien	Seballant
Bargetton N.	Ch. de la Draille	Bargetton
Combade Karin	Chemin de JASSE	Combade
Sanchez Hba	135 Chemin Fabrique	Sanchez
Jacquie Dunitro	18 chemin Jasse	Jacquie

NOM Prénom	Adresses	Signatures
Sichi Alan	Rue du Vent moulin	
Guillem Pierre	17 rue du Vieux moulin	
Benani Farid	23 Rue du Vieux Moulin	
Robin Cyril	25 Rue du Vieux moulin	
MONTAGUE Daniel	ALES 2 rue du Moulinet	
Beaulieu Genevieve	1 rue du Moulinet	
BOUSQUEL Martine	5, Rue du Moulinet 30100 ALES	
VITALE Robert	11 rue du Moulinet 30100 - Alès	
SAIDJI Agnès	17 rue de l'oupinet	
HAARAR.MESSAOUD	14 Rue du Vieux Moulin	
Z Inalabe	A H M E D	

Sinistrés du Grabieux : 2002, 2014 ... »
 8 rue Auguste Comte 30100 Alès
 Courriel : asso.sinistres.grabieux@orange.fr

NOM Prénom	Adresses	Signatures
Magnard Augustin	218 ^A chemin de Bressiges	Magnard
CHAZARD Charles	26 ^{cm} de Bressiges dans	
GUERINACHE David	42 chemin des Bressiges 30100 Alès	Guerinache
CASSINI Martine	255 chemin de Bressiges	M. Cassini
Grand -	21 Rue Beaudelaire	
Louren Mireille	368 chem de Bressiges	
Baldin Raymond	11 Rue des Pinsons	
EL KALKHA Amel	45 Av du Pont de Grabieux	
ARNAL Jean-Pierre	51. R. Pont de Grabieux	Arnal

Février 2021.

Consultation publique sur PAPI 3 Gardons.

EPTB Gardons Nîmes.

Le **Plan Action Prévention Inondation 3** sert à programmer les projets de réalisations destinées à **protéger et sécuriser la population** des inondations durant les prochaines années.

C'est un devoir régalien : l'état en est responsable !

L'association Les Sinistrés du Grabieux constate que RIEN dans le PAPI 3 n'a été prévu comme travaux concernant les inondations du Grabieux et de ses affluents malgré une étude hydraulique qui a déjà coûté 113 000 Euros. La Réunion publique du 1er juillet 2019 estimait le coût à 12 millions € et passe à 32 millions €.

L'association s'élève contre le fait que ladite étude comporte une grave erreur. Les crues de 2002, 2014 et 2015 ont atteint des niveaux de crue dite "cinquantennale" alors qu'elles ont 12 ans d'écart !

Quels sont les calculs, les statistiques qui permettent d'indiquer que ces crues exceptionnelles dite Cinquantennales se répètent tous les 10 ans ? Car si elles étaient classées comme **des crues décennales**, le rapport coût/bénéfice deviendrait positif ? » Faut-il attendre la crue de « 2024 » pour la nommée de crue décennale ?

Les membres de l'association demandent :

- L'inscription d'une ligne budgétaire dans le PAPI 3 pour **la réalisation de travaux** sur le Grabieux et ses affluents pour protéger les populations.

- De retenir l'eau en amont avec une réflexion de OTEIS sur certains points qui méritent d'être approfondis (**bassins de rétention** comme la carrière Giraud, la carrière de la Minette, Maison Boissin ou langue verte des Gayettes).

- L'arrêt de **l'urbanisation galopante** sur le bassin versant du Grabieux.

- Le recalibrage des **canalisations pluviales et eaux usées** qui datent de 1970 !

- La **Reprise de tous les ouvrages d'art** qui créent des barrages lors des inondations et qui pourraient devenir catastrophique s'ils cédaient sous le poids de l'inondation.

- En outre, nous pointons un manque récurrent d'**entretien et de travaux des cours d'eau** augmentant les risques d'inondations.

La protection des vies humaines a-t-elle un coût ??? Faut-il attendre la prochaine catastrophe inondation avec **pertes humaines pour agir ???** Il sera trop tard.

~ ~ ~ ~ ~ ~

NOM Prénom	Adresses	Signatures
MOLINA Rama	St MARTIN	
BURNS Sophie	257 quai du Grabieux	
BENOÏT	St MARTIN	
M. RAVACHE	St MARTIN	
Mme BEAU LIEU	St MARTIN	
M. S. EKARNA	St MARTIN	
M. MAURIN	St MARTIN	
M. DORE F.	St MARTIN	
G. HAUST	St MARTIN	
M. MEISSONNIER	St Martin	
M. COQUARD	St MARTIN	
Di Fabrizio	St MARTIN	
BOUPRIE Catherine	St martin	
Nadine BOZELY	St Martin	
BOUYGADIE	St Martin du	
FERTY	St Martin du	
Thomas Vergeat	Saint Martin du	

Alès Février 2021

Consultation Publique sur PAPI 3 (EPTB Gardons)

De :
Laurent Bernard
10 Rue Auguste Comte
30100 Alès



Adhérent impliqué dans l'association : « Sinistrés du Grabieux : 2002, 2014 ... »

Je ne suis pas contre les projets inscrits dans le PAPI 3 (Barrage de Ste Cécile d'Andorge, digues diverses sur le Gardon ...) mais consterné par l'absence de protection de nos quartiers contre les risques d'inondations des quartiers des communes de St Julien les Rosiers, St Martin de Valgalgues, St Privat des Vieux et Alès.

Suite aux inondations du Grabieux et de ses affluents de 2002, 2014 et 2015, ni président d'Agglo, ni président EPTB se sont sentis réellement concernés par la vulnérabilité de nos quartiers aux risques d'inondations (sur bassin versant de 34 km² et 4 communes impactées, plus de 600 maisons inondés, 1600 personnes traumatisées et 2 personnes mortes). Les causes formelles de cet état de fait sont: le climat, l'urbanisation galopante, et surtout le manque d'entretien et de travaux dans nos cours d'eau. Les digues canalisant le Grabieux datent de 1970, époque où ne sévissaient de violents « épisodes cévenols ». Enfin, en octobre 2015 le lancement d'une étude hydraulique est actée pour un coût final de 113 000 €. Quatre années d'étude sérieuse pour proposer 10 scénarii de travaux dont 3 bassins de rétention.

Aujourd'hui, février 2021, nous découvrons le coût du scénario 1 de cette étude de 32 M€, qui n'est pas recevable aux services de l'État, selon leurs exigeants critères (Analyse Coût / Bénéfice , Analyse Multi critères). Ne pas présenter un tel projet à la labellisation du PAPI 3 ... Quel gâchis !!! L'état propose seulement aujourd'hui un plan de délocalisation d'une dizaine ou vingtaine d'habitations. Mais que fait-on pour sécuriser 590 ou 600 maisons restantes ??? La protection de la population contre les « risques naturels majeurs » est un devoir régalien de l'État. Il est dans l'obligation de mettre hors danger nos quartiers : 1600 habitants environ. Dans la programmation du PAPI 3 Gardons (Plan d'action de Prévention des Inondations) nous exigeons une ligne budgétaire de financement afin d'effectuer des travaux de prévention pour sécuriser notre population. Je suis navré de voir aussi la réticence et le manque de volonté de certains maires de réaliser des bassins de rétention sur leur communes, formulant de petits et mesquins arguments ??? Où est l'esprit de solidarité ???

**Mieux vaut attendre une prochaine inondation catastrophique,
avec pertes humaines ??? Attendez !!!
Il sera trop tard !!!**

Als 24/2/2024

M. CÉCILE TEISSIER
↳ Ranton de Volpagues

Consultation Publique sur PAPI 3

J'ai pas lu tous les documents dont je disposais pour faire rapport à la Consultation publique. Ce que je veux dire, en tant qu'adhérent "Semstis du Grésivieux" c'est que l'espoir est né depuis 2 ans que l'étude est en cours, espoir de nous voir protéger des inondations que de dégâts avons nous subis en 2002 et 2014 nous avons perdus beaucoup pour peu de remboursement de notre assurance, voitures, mobilier, objets de valeur. En 2 inondations, tout est parti en fumée. OUI, l'espoir a vécu mais depuis janvier 2021, le désespoir et les traumatismes et peurs, angoissés de vivre des moments de catastrophes. Comment cela ? Qui a ordonné de ne pas nous protéger ? Qui a refusé de financer les travaux prévus à l'étude dont on nous a promis qu'ils se feraient ???

Notre vie en dépend !!! Quelles ~~peus~~ peurs
toute la famille a vécu.

Il si lu sur le journal que, pour protéger
la ville de NIMES, plus de 400 M d'€uros
étaient financés par l'ETAT sur plusieurs
années. Les habitants du bassin du Grolleux
ne valent-ils pas ceux de NIMES ???

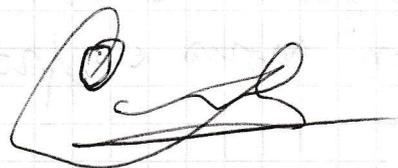
L'ETAT ne peut pas faire de discrimination
de population. L'ETAT doit nous protéger.

But être l'étude n'a-t-elle pas été
menée, correctement et les résultats
biaisés. Tout mon voisinage et beau-
coup de monde que je connais, parlent sans
cesse des problèmes d'inondations.

Pour quand les travaux ???

Il est souvent entendu dire que c'est
une "obligation" pour l'ETAT de protéger
la population. Attendez les moyens pour
décider de faire les travaux !!! Le débordement
des cours ^{d'eau}, par endroit, est très dangereux.

En cas de, responsables vous serez



Gaëlle Pierce
17 Rue du Vieux Bonpas 13090

Réponse pour « Consultation publique sur le PAPI 3 »

Militant impliqué dans l'asso « Sinistrés du Grabieus:2002-2014 », j'ai fait taper mon brouillon à une amie.

Tout a fait d'accord pour les travaux du barrage et digues mais j'ai appris que les travaux prévus par l'étude hydraulique ne se ferait pas. Avez-vous vécu pareille catastrophe dans votre vie ??? On voit bien que les décideurs sont toujours ceux bien installés dans des maisons grands standing, à l'abri de l'eau et des incendies. Votre ignorance des catastrophes et des fortes peurs vécues par nous, vous sont insensibles. Vous devriez avoir honte de votre position. Nous avons attendu 4 ans que cette étude se termine avec espoir et voilà que ça ne sert à rien. Vous n'avez pas du tout considéré ce que l'on a vécu en 2002 et 2014. Que vous faut-il pour ouvrir les yeux ??? Des victimes je suppose, plusieurs noyés la prochaine fois pour vous décider à faire des travaux. Penser ainsi, c'est du cynisme, même hypocrite de vous, puisque vous vous ne risquait rien. Vous le savez mieux que nous, on lit souvent que les forts orages seront toujours plus violents la fois d'après, donc on s'attend à encore avoir une hauteur d'eau bien plus haute. Cela vous rend joyeux ??????? A chaque alerte orange ou rouge météo, on se sent coincé par la grande peur dès que l'orage arrive. Moi je vomis ... la peur m'indispose toujours !!! Une psychologue m'a soigné pour des traumatismes fréquents du à cette peur. Invivable pour nous.

J'habite dans le quartier du Moulinet, après les Cévennes depuis 30 ans. En 2002, j'ai vu une vague envahir notre lotissement venant des Cévennes, par la route. Il a plu tout le soir et dans la nuit de septembre 2002, beaucoup de bruit avec l'électricité qui est partie. On ne voyait plus rien et nous étions réfugié chez nous. L'eau montait rapidement jusqu'à 60cm dans ma maison basse. Quelle peur nous avons eu avec ma famille. Tout le monde enfermé chez soi, aucun moyen de communiquer. On criait « au secours ! » et personne ne répondait ... nous sommes montés sur la table ... nous tremblions de peur, dans le noir, des bruits qui venaient de je ne sais pas d'où ... on pensait mourir ... aucun service de secours ne pouvait circuler ... devant chez nous un lac d'eau boueuse qui puait aussi. Des éclairs sans arrêts, des trombes d'eau qui tombaient toute la nuit.

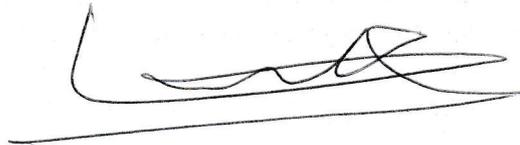
Et puis en 2014, rebelote !!! Encore la nuit... pareil, l'eau qui venait des Cévennes en quantité ... une peur collée au corps et l'eau qui nous encercle. Comme en 2002, notre habitation de plein pied inondée. Je vous dis pas la grimace de notre assurance lors de la déclaration des dégâts ... d'un air de dire la troisième fois on vous vire. Et en zone rouge du PPPRR, on paye toujours les mêmes impôts locaux alors que notre maison est invendable. Depuis, on fait partie « des damnés de la terre » et ça pour combien de temps ??? Pour toujours !!!! Une maison coquette à l'époque, qui ne vaut rien, notre patrimoine mobilier parti à la casse, nos impôts augmentent, notre assureur qui va nous laisser tomber.

Et combien comme moi qui ne disent rien, riverains du Grabieus, mais tous sont aussi en colère que moi, de centaines de propriétaires comme moi. Inadmissible de voir un tel aveuglement de notre situation, de la part des responsables de l'Agglo Alès ou des services de l'état. Va t-on nous laisser noyer ??? Honte à vous !!! Un virage dangereux sur la route est arrangé. Le Grabieus, ruisseau qui n'est pas assez large doit être élargi.

Si le Préfet m'entend, Responsable de notre sécurité, Faites des travaux en urgence, notre vie en dépend.

Réponse à la " Consultation publique du PAPI 3":

De: M. LAURENT Maurice
8 Rue Auguste Comte
30100 ALES



Adhérent actif à l'association "Sinistrés du Grabieux: 2002, 2014 ..."

Je n'ai aucun avis personnel à donner sur les travaux du barrage de Ste Cécile d'Andorge, ni sur les digues en divers lieux sur le Gardon, par contre je suis profondément atterré de ne pas voir le projet du Grabieux soumis à la labellisation du PAPI 3.

Le bassin versant du Grabieux et ses affluents est étendu (35 km²). Les digues du Grabieux, datant de 1970 environ ont été réalisées pour contenir les phénomènes orageux de l'époque et ont montrées leur efficacité.

Aujourd'hui nous sommes à une autre époque, trop arrosée par des "épisodes cévenols" dont les crues n'ont rien à voir avec celles d'antan. Aussi les dimensions des anciennes digues deviennent obsolètes d'où de nombreux débordements dans des quartiers très urbanisés: crues de 1997 (1 mort sur le Bruèges), de 2002 (1 mort à St Martin de Valgalgues), de 2014 et 2015.

Quatorze ans après la forte crue de 2002, en 2016, une étude hydraulique sur le Grabieux est pilotée par l'Agglo d'Alès puis EPTB Gardons mais instruite par le bureau d'étude OTEIS. L'association "Sinistrés du Grabieux: 2002, 2014 ..." a collaboré efficacement à la remontée de témoignages de riverains ayants subis de graves dégâts. Prévue de se conclure en un an, l'étude s'éternise durant 4 ans. Pour accoucher de conclusions autant inattendues que radicalement préjudiciable pour "réduire la vulnérabilité" des habitations aux risques d'inondation. Pour le scénario 1 retenu, les analyses "Coût / Bénéfices" ou "Multicritères" seraient négatives vues les données du projet.

Je doute fort de l'impartialité de cette étude et de sa « non rentabilité économique » pour avoir vécu des heures très sombres au cœur des inondations de 2002 et 2014. Pour les zones très urbanisées concernées (quartier de Camont, Tamaris, Cévennes, Bruèges et Moulinet) le rapport technique de la phase 3 indique que des travaux sur le scénario 1 donnerait entre autre "un gain de 86% de maisons ou bâtiments inondés". Le nombres de maisons concernés est effarant.

Le site CEPRI présentent les guides des logiciels ACB et AMC pour "accompagner les acteurs locaux porteurs de projet"... " tirer partie de tous les apports que cette méthode d'analyse économique est susceptible de générer ...". Le cahier des charges de ces "outils" permet de "faciliter le travail des futurs porteurs ..." etc ... Et une mention écrite pour inciter les documents d'urbanisme (SCOT ...) à "intégrer le risque d'inondation". Pourquoi les « grasses » subventions de l'ANRU ne financent-elles pas en partie les aménagements des cours d'eau pour le quartier concerné ???

A l'évidence, après 4 années d'études, l'EPTB (porteur du projet) n'a pas su ou voulu, par ces outils mis à son service, faire émerger la nécessité urgente de travaux pour sécuriser plusieurs quartiers de communes voisines, à forte population. Si en pages 11,12 et 13 du document « P4 gouvernance v4.pdf » l'on peut lire des recommandations justifiées des 2 maires des communes du Nord d'Alès, aucune trace de soutien appuyé encore moins d'acharnement, de la part du Président de l'Agglo Alès pour soutenir ce projet.

Ne disons pas "L'État ne veut pas financer ce projet ...". NON, il a manqué au final une forte volonté politique à tous les acteurs locaux pour le faire aboutir car nous savons aujourd'hui, de source sûre, que l'argent régalien était disponible sur la table. « Fossoyeurs de projet », vous manquez à votre objectif de nous protéger des « risques majeurs d'inondation ».

Ne pas pouvoir engager des aménagements conséquents sur le Grabieux, "aucun dommage évité" lors du prochain "épisode cévenol",

Ce sera donc:

- revivre les torrents d'eaux lavant la plaine de St Martin de Valgagues et ses propriétés, des eaux non retenues en amont du bassin.
- revivre le quartier de Camont inondé sous plus d'un mètre d'eau par le barrage naturel du Pont de Grabieux (les arches freinent considérablement l'écoulement des eaux).
- revivre plus d'un mètre d'eau dans la bas quartier de Tamaris dû au débordement du Grabieux et du ruissellement pluvial des rues descendantes du Nord de ce quartier.
- revivre le quartier des Cévennes et du Moulinet balayés par des eaux trop boueuses provenant du débordement du Pont de Grabieux.
- revivre la montée des eaux du Bruèges freinées par le Grabieux en crue ...

Nous referons la "une" des journaux avec des hauteurs d'eaux pires que celles déjà vécues, des vidéos d'hélicoptère sur « Youtube » (réchauffement climatique oblige) !!!

Que d'angoisses et de peurs engendrés par un avenir si sombre, devoir revivre des moments de catastrophes non évités !!! Que fait-on des traumatismes vécus et ancrés dans la mémoire de familles apeurées qui craignent le renouvellement de catastrophes similaires ??? Est ce cela l'avenir de nos quartiers au XXII^e siècle ???

Responsables de notre sécurité, ce seront les services de l'état qui devront palier à terme aux manquements de EPTB et des Collectivités Territoriales locales.

On nous a annoncé « un projet pilote de délocalisation » dans nos quartiers. C'est une solution trop sélective, proposée à quelques propriétaires. Les catastrophes naturelles demandent des solutions étendues et globales. Avez-vous vu un canadien arroser une seule maison ??? Si de trop peu de financement vous disposez, étalez les travaux sur plusieurs années.

J'en appelle solennellement au Préfet du Gard, de ré examiner notre dossier et de prendre en compte notre situation de sinistrés ... depuis 20 ans.

Ceux qui traverseront le Pont de Grabieux pourront lire sur une pancarte accrochée à la façade de mon habitation principale:

" ACB: Nous voir périr noyés; un réel bénéfice !!! "

Ales 23 février 2021

Consultation Publique sur PAPI 3 (EPTB Gardons)

De:
Michel Roucaute
11b rue Delaune
30100 Ales



Adhérent à l'association « Sinistrés du Grabieux », avec consternation, j'apprends que le scénario 1 de cette étude n'est plus d'actualité, même pas dans le projet Papi 3; à la place un projet de délocalisation d'une dizaine ou vingtaine d'habitations. MAIS que fait-on des résidents des 500 ou 600 maisons restantes? Seront-ils sacrifiés? et les enfants des écoles seront-ils aussi sacrifiés ?

Pourtant la protection des populations en incombe à l'état, c'est même un devoir. Au dire des services de ce même état, l'analyse coût/ bénéfice ne rentre pas dans Papi3. Quelle HONTE !!! Parler et écrire un « coût/bénéfice » lorsque l'on parle de sécurité et VIES humaines !!!!! c'est bien l'image de nos sociétés, l'argent, l'argent, uniquement l'argent, le bénéficeau grabieux !!!!!

Pourtant il semblerait que les élus du sud du département soient beaucoup plus impliqués dans la sécurité de leurs administrés vu les travaux effectués.....

Souhaitons que les prochaines inondations ne fassent pas de victimes vous en seriez **RESPONSABLES** .

Tamaris Perrin 2021

Habitant Tamaris et adhérent
Sinetés du Grabelux.

Pourquoi aucun travaux. Nous avons eu
si peur en 2002 avec tous les dégâts matériels.
Si peur, qu'en 2014, à l'annonce de l'alerte rouge (pluv.)
je suis partie loin de chez moi, la peur phobique de l'eau
laisse je condamné à mourir noyé, moi et ma
famille ? On nous dit que c'est trop cher !

Les vies humaines n'ont pas de prix.
Ne nous abandonnez pas ! Le Agglo et la
Mairie A les doivent nous protéger.

L'Etat aussi, voyez dans les Aps Partimes
les travaux déjà engagés.

Au Secours !!!

DOMAZERT Monique

~~Domazert~~

Consultation publique sur PAPI 3 (EPTB GARDONS)

De :

Pierre VOUTE

229 impasse des cyprès

30100 ALES

Adhérent impliqué dans l'association << sinistrés du Grabieux : 2002-2012>>

N'étant pas opposé aux projets inscrits dans le PAPI 3, barrages, bassins de rétention, endiguements etc... Mais déçu par l'inexistence de protection des quartiers de TAMARIS sur l'agglomération d' ALES et aussi des communes environnantes.

Lors des inondations de 2002 et 2014 et 2015 aucun acteur essentiel de l'agglo, ni le maire d'ALES ne sont venus à la rencontre des habitants dans ces moments difficiles, les laissant dans leur désarroi.

Pourquoi de telles inondations et surtout si rapprochées, très certainement en cause le réchauffement climatique, la bétonisation à outrance et aussi l'abandon de nettoyage des cours d'eau entre autres.

Maintenant il est urgent de ne plus attendre, il faut réagir et vite car il n'y a pas que l'argent dans la vie, il y a des êtres humains qui ne demandent qu'à vivre dans la quiétude.

Les services de l'état doivent à leur population la sécurité vis-à-vis des aléas du climat.

Mettons un point d'honneur à sécuriser nos cours d'eau !!!

Gageons que nos élus mettent tous leurs efforts pour que les travaux avancent et se concrétisent.

Vu le Dr Briccio
14, rue A. Comte
30 100 ALCS

Madame, Monsieur

Habitante de la rue A. Comte et consciente des risques, je me permets de vous soumettre quelques réflexions.

Vous envisagez des travaux à Sté Cécile et sur le balcon pour la sauvegarde des populations, nous faisons partie des citoyens en danger, nous sommes attachés à nos maisons et surtout les travaux ne sont efficaces que si l'on tient compte de tous les paramètres environnementaux, hors le bassin versant et le Grofieux font partie de cette globalité ! Si l'on tient à sauvegarder l'un, il faut tenir compte des affluents, et des populations qui vivent partout.

Le réchauffement, les pluies "tropicales", l'urbanisation sauvage, l'imperméabilisation des sols concourent aux risques auxquels nous serons tous soumis dans les années à venir.

Gouverner, prévoir c'est envisager des solutions efficaces... la gestion des risques c'est un investissement par l'avenir.

Pour conclure, nous savons le temps infini de ces décisions, les études, les expertises, les contre-projets, le manque d'investissement, mais ne croyez-vous pas qu'il serait temps, 18 ans après les premières inondations, d'enfin trouver des solutions pérennes ?

Répondre aux questions des citoyens ?

C'est complexe mais la République nous doit la protection, sinon la confiance se perd, certains deviennent radicaux, d'autres sont désespérés.

d'aménagement du territoire, l'entretien, les ouvrages d'art, tout doit concourir à la sauvegarde de la ville et de ses habitants, peut importe le coût, les vies humaines valent plus que l'équilibre budgétaire !

Dans l'attente d'une réponse, des solutions, veuillez croire en nos sentiments républicains, égalitaires et fraternels !

F. C.

Alès 22/02/2021

CASSINI Martine
255 chemin de bruèges
30100 ALES



EPTB GARDONS
6, Avenue du Général Leclerc
30000 NIMES

Adhérente à l'association
Les sinistrés du Grabieux et affluents.

Objet : consultation publique du 8 au 26/2/21
Sur PAPI 3 Gardons.

Mesdames, messieurs,

Ci-dessous quelques réflexions :

En juillet 2019 a eu lieu une réunion publique à laquelle j'assistais, salle du Capitole à ALES pour une présentation d'étude hydraulique par le cabinet OTEIS qui permettait de réduire fortement les risques d'inondations.

Le 8/01/2021 a lieu une réunion à Atome à ALES concernant le projet EPTB Gardons. Les différents services de l'état annoncent que ce projet n'est pas validé et pas labellisé pour le plan PAPI 3. les couts de l'étude OTEIS ont été sous évalués passant de 15 M euros à 31 M euros et donc de ce fait il n'y aura pas de financement du FPRNM.

Il est grand temps et c'est de votre devoir de protéger les populations et engager des travaux qui s'imposent :

- Créations de bassins de rétention partout ou cela est nécessaire,
- Entretien réguliers des bassins de rétention des eaux et des courts d'eau,
- Arrêt de l'urbanisation galopante dans les zones sensibles. Les services de l'état délivrent des permis de construire dans ces zones et dans le même temps parlent de relocalisations ?
- Recalibrer les canalisations pluviales et eaux usées qui datent de 1970 !
- Reprendre les ouvrages qui permettraient un meilleur passage de l'eau lors de fortes crues !

Une étude de quelques années démontre qu'en cas de fort débit il fallait 12h à l'eau pour arriver à la méditerranée alors que maintenant elle y arrive en 4h.

Le changement climatique commence à aggraver cette situation.

Il est grand temps d'agir pour la protection des populations.

Dans l'attente,

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



De : michelle arcangioli >

Envoyé : mercredi 24 février 2021 15:30

Objet : Sinistrés;Grabieux

Membre de l'association des sinistrés du Grabieux,j'ai pris connaissance du fait que le projet sur le Grabieux ne sera pas présent dans le PAPI 3.En plus de signer la pétition pour protester contre cette décision,je tiens à apporter mon modeste témoignage;

J'ai enseigné à l'école maternelle de Camont une vingtaine d'années...j'ai donc vécu les menaces et les débordements du Grabieux.Outre les dégâts matériels,les pertes,le travail occasionnés,c'est un fort traumatisme qui s'installe:Savez vous ce que c'est ,lors de fortes pluies ,d'avoir l'oeil sur le Grabieux et les bouches d'eau s'y déversant,afin de ne pas attendre le dernier momentque vous soyez à la cantine ou dans votre classe?Savez vous l'effet que ça fait quand un petit découvre un tas immense de branches et détritux de toutes sortes dans la cour dévastée,et demande:"mais pourquoi on nous a fait ça?"

Dans ce monde actuel,d'incertitude et d'évolution rapide et pas toujours positive,un des devoirs des adultes est d'apporter le plus de sérénité possible aux enfants;un des devoirs des institutions,des élus,est d'assurer au maximum la sécurité de tous et de chacun.

Merci d'accorder un peu d'attention à cet avis.Un petit rappel:l'école de Camont c'est 4 classes en élémentaire et 2 en maternelle.

Avec mes meilleures salutations

Michèle Arcangioli

De: "lydie.azan" >

Date: 23 février 2021 à 21:02:03 UTC+1

Objet: Refus de protéger les riverains du Grabieux

Bonjour,

Je venais juste d'emménager dans le quartier de Tamaris quand ma rue à été inondée. J'ai vu la sidération des habitants, deux de mes voisines âgées ont du partir très vite en maison de retraite tant elles ont été choquées (garage et ré de chaussé inondés), devant chaque maison, il y avait des meubles défoncés devenus inutilisables, la boulangerie, le restaurant, le tabac, la pizzeria sont restés fermés durant des mois...Les gens étaient réellement traumatisés que des psychologues passaient dans les habitations.

Et j'ai adhéré à l'association "Les sinistrés du Grabieux" et cela m'a donné du courage car j'ai eu l'impression qu'on allait enfin nous entendre mais j'ai vu qu'une fois de plus on nous a raconté des bobards. Quel poids à donc une poignée de pauvre habitants d'un quartier en pleine décroissance sinon celui de sa misère et de sa non représentativité? Y aura-t-il un jour une municipalité digne de ce nom qui prendra en compte une population pour la protéger et non uniquement pour se faire encenser?

A : E.B.T.P.

23 Février 2021

Suite à la consultation publique sur : P.A.P.I. 3

Mesdames, Messieurs,

Les sinistrés du Grabieux et de tous ses affluents, représentent plus de 600 habitations impactées par les inondations, soit environ près de deux mille personnes !

Après bien des contrôles par les instances dirigeantes, les demandes de permis de construire furent acceptées et les habitations réalisées selon les exigences des lois.

De ce fait, tous ces organismes autoritaires s'engageaient , en chacun de ces lieux, à garantir une sereine pérennité, bien qu' informés des spécificités climatiques de la région : Depuis Louis XV, qui fit étudier par Henri Pitot, ingénieur hydraulique, nos sites sujets à inondations, tous devaient connaître, et connaissent, les limites justement appelées "Lignes de Pitot" !...Au mépris de ces conseils, on a construit partout ou presque !

Ainsi, les années 1815-1958-2002-2014-2015 subirent de gigantesques inondations et, par ces faits, virent des morts et des dégâts phénoménaux !...Hélas, selon les prévisions climatiques, nous devons nous attendre à voir se multiplier, en devenant de plus en plus rapprochées, de pareilles catastrophes.

Depuis, combien de morts...combien de victimes ?... Combien d'argent fut dépensé pour remettre en état constructions, routes et ponts ? Sans parler des pertes pécuniaires individuelles, ou des traumatismes engendrés, parfois assoupis mais toujours ressuscités à chaque saison critique.

Quand on pense que le jeune barrage de Sainte-Cécile, à peine 60 ans d'existence, se trouve déficient, car sous- dimensionné !... À qui donc en attribuer cette faute impardonnable, commise par de soi-disant spécialistes ? Il fut un temps où les constructions de murs, de ponts, d' aqueducs ou de barrages, duraient des siècles, malgré le peu de moyens à disposition pour les calculs, comme pour les réalisations !...

Ainsi, parler de coût / bénéfice, pour justifier l'annulation de l'aménagement du Grabieux, de ses affluents, et de l'environnement, **oh! Quelle honte ! ...**

La vie, même une seule, n'a pas de prix !... Faut-il des morts supplémentaires ?

En conséquence, Messieurs et mesdames les responsables dirigeants, je laisse votre conscience prendre soin, de la tranquillité des habitants, car, pour celui des morts à venir, aucun doute ne planera sur leur sécuritaire repos!...

Merci pour Eux!...

Christian Bagnol

Un des adhérent de l'association "Sinistrés du Grabieux" car, inondé par deux fois et avec à ses propres frais environ 30.000 €, sans compter deux mois de travail acharné !...

ALES, FEVRIER 2021

Virginie et Patrick GELLION

Adhérents à l'ASSOCIATION « Les Sinistrés du Grabieux 2002,2014... »

Réponse à la consultation publique du PAPI 3.

Habitants du quartier de TAMARIS depuis 1996, en bordure du Grabieux, aujourd'hui nous regrettons amèrement que le projet de requalibrage du Grabieux ne fasse pas partie du PAPI3 et de la consultation publique lancée par EPTB GARDONS.

Et pourtant, nous riverains, avons été patients avec cette étude qui a duré quelques années et pour aboutir à quoi : RIEN pour notre secteur !

Il est vrai que nous avons pu ressentir, durant tout ce temps, un manque de soutien de la part de notre Maire d'Alès, souvent absent lors des réunions de présentation des étapes de l'étude.

Pourtant Mr ROUTAN connaît bien notre quartier

Nous avons subi ce traumatisme des inondations par 3 fois. Cette peur au ventre quand on voit les eaux du Grabieux en furie qui emporte tout avec un bruit assourdissant, et de plus de NUIT. On prie pour que la pluie s'arrête et que la digue au fond de notre jardin résiste car celle-ci a été construite déjà depuis longtemps, elle est fissurée, des pans sont déjà tombés lors des inondations.

Aucun entretien de la digue n'est fait de la part de la commune.

Nous savons tous que les prochaines années vont être pire pour les inondations avec des épisodes cévenols encore plus virulents, des ruissellements d'eau encore plus important et le **BETONNAGE** qui ne cesse d'augmenter d'année en année au nord d'Alès, St Martin et St Julien....

L'Agglo d'Alès et l'EPTB GARDONS nous condamnent donc à vivre dans une zone dangereuse, dans nos maisons qui ont perdu toute valeur mobilière, condamnés à continuer à payer nos TAXES FONCIERES, qui ne cessent d'augmenter alors que nous sommes dans une zone inondable.

RIEN N'A ETE FAIT POUR NOUS, C'EST LAMENTABLE !!!!!!!!!!!!!!!

Signature :

Des riverains en colère.

De: HUGUET Christophe >

Date: 23 février 2021 à 10:46:11 UTC+1

Objet: Consultation publique PAPI 3

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation publique, je souhaite attirer votre attention sur les interrogations qui m'interpellent :

1. Est-ce qu'un niveau de **crue dite « cinquantennale »** qui se répète tous les 10 ans pourraient être qualifié de **crue décennale** ?

(2002, 2014 et 2015 (est-ce qu'on attend la crue de 2022 ou de 2024 pour la requalifier de crue décennale ?)

Si oui, le **rapport coût/bénéfice devient largement positif** et justifie l'aménagement du bassin versant du Grabieux.

2. Est-ce qu'un recalibrage du cours d'eau dans les années 1970 correspond à la situation actuel (**réchauffement climatique** conjuguer avec une **urbanisation incontrôlée** (exemple parmi tant d'autres : PLU 2020 de St Julien les Rosiers prévoit 420 logements supplémentaires soit 1200 habitants...)

Si non, il est **Obligatoire d'aménager les cours d'eau, les évacuations d'eau pluviale** (ex : création d'un Cadereau tel que ceux de Nîmes) et **les égouts** (datant des années 1970 avec 10 fois moins d'habitants sur la zone rurale). Ces infrastructures doivent être recalibrer pour être en **adéquation avec ces politiques** (permis de construire à tout va avec droit de polluer...)

3. Si le Maire de St Julien les Rosiers est défavorable au bassin des fonts préconisé par l'étude hydraulique, est-ce tout de même possible de **retenir l'eau à sa source** et est-ce utile ?

Si oui, des projets de carrière ou la création de bassins de rétention doivent être encouragés pour retenir l'eau (ex : Carrière à la sortie de la mine de la **Minette (1 000 000 M3) Carrière Giraud (1 000 000 M3)**, Langue dit verte par la Mairie de St Julien les Rosiers du Carabiol ou des **Gayettes (600 000 M3)**, terrain de Mme Boissin entre rondpoint de la main et la **casse Arpo (600 000 M3)** ...

=> 4 bassins supprimeraient la moitié du volume d'eau qui arrive au Moulinet

4. Est-ce qu'une **infrastructure routière** peut se transformer tous les 10 ans en barrage créant une retenue d'eau et une vague jusqu'à ce que l'ouvrage cède et crée un cataclysme ?

Si non, il est **impérieux de sécuriser ces ouvrages** en les calibrant pour le volume d'eau attendu (ex : Pont de Grabieux, les 2 ponts du chemin de la Draille).

5. Le ruisseau blanc a été recouvert par des buses et des tonnes d'agrégats, y-a-t-il un **défaut d'entretien du tunnel** construit sous la carrière Giraud qui menace de céder, ce qui provoquerait un bouchon pour l'évacuation de ce cours d'eau et donc une **coulée de boue phénoménale** (rochers énormes provenant de la carrière déjà retrouvés tous le long du cours d'eau en 2002, 2014 et 2015) ?

Si oui, il est urgent d'engager des travaux pour libérer ce tunnel des tonnes de

gravats accumulés sur cet ouvrage pour mettre à jour un **bassin de rétention** avec une quantité d'eau très significative (avec des financements conjugués entre l'entretien de ce cours d'eau et la volonté de gérer les risques d'inondations).

6. Pour résumer être pour le progrès OUI, mais en prenant en compte **la protection des populations** en réalisant les aménagements qui s'imposent (**BASSINS DE RETENTION, RECALIBRAGE DES PONTS, AMENAGEMENT DES COURS D'EAU**), ce qui est de la **responsabilité de l'état** et de nos décideurs

7. Est-ce que la **relocalisation** est ne rien faire ?
Si non, ce n'est pas rien faire mais ce qui est sûr c'est que cela ne concerne qu'une minorité de la population et doit être accompagné de travaux pour **protéger la collectivité** avec un nombre significatif représentant la population concernée (618 maisons soit 2000 personnes).

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne journée.

Christophe Huguet

De: Norbert Jeanjean

Date: 23 février 2021 à 17:40:21 UTC+1

Objet: Adhérent impliqué dans l'association des sinistrés du grabieux et de ses affluents

Bonjour .

J'ai été surpris qu'aucun Présidents d'agglo et EPTB ne se sont sentis concernés de cette gravité .
Après les inondations du Grabieux et de ses affluents 3 fois de suite !!! .

A force de ténacité des adhérents , il fallut quatre longues années d'études pour proposer un coup final de 113 000 euro.

Que n'a pas était notre déception ce matin là avec un froid glacial le désengagement de l'état et de certains élus .

Notre solidarité est vraiment bafouée .(nos anciens doivent se retourner dans leur tombe).

Des lois et des engagements sont pourtant écrits (dans le marbre) .

l'État doit nous protéger et se doit de protéger toute la population contre les risques naturels , Qu'elle honte ! .

Mais comme tout bon citoyen . Je continuerai d'être là à tout moment . Pour que notre projet aboutisse . Norbert

De : Minou PARIS
Envoyé : jeudi 25 février 2021 20:31
Objet : sinistres du grabieus

Bien triste de voir que nos graves problèmes d'inondations de 2002-2014 ne trouvent pas de solutions.

il y avait des projets intéressants pour essayer de palier à ces catastrophes mais personne ne veut agir .

c'est tellement mieux d'attendre une nouvelle inondation et des risques de perte humaine.

j'ai 72 ans et bientôt je sais que je ne pourrai plus faire grand chose face à ces évènements :monter mes meubles ,éponger l'eau et la boue ,me battre avec les assurances.

le manque de solidarité de la mairie me choque au plus haut point.

rien d'autre à dire, je suis complètement découragée.

Je suis une adhérente à l'association « Sinistrés du Grabieus :2002,2014.... »

Je suis déçue de constater que dans le projet PAPI3 aucune protections contre les risques d'inondations des quartiers, St Juliens les Rosiers, St Martin de Valgagues, St Privat des Vieux, Alés n'a été envisagée. Il n'y a pas eu une grande volonté Politique pour notre demande.

Si l'on se penche sur ce que l'Etat propose :

Une délocalisation de seulement 10 ou20 maisons, les laissés pour compte environ 600 habitations quelles solutions ? Rien de prévu !!!!!

Nous sommes loin d'avoir satisfaction et de constater que le devoir de l'Etat dans ce Domaine « contre les risques Naturels Majeurs » n'est pas respecté, malgré sa Responsabilité vis à vis De la population.

La solidarité doit être de mise face à des phénomènes Naturels non métrisés et les Maires de ces communes doivent effectuer certains travaux indispensables au nom de cette Solidarité .

Des Vies Humaines sont en jeu !!!!!!!!!!!!!

Mme Hébrard Elisabeth

EPTB
Gardons

